

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 3 février 2022**  
**CONVOICATIONS : 28 janvier 2022**

MAIRIE  
DE  
PUIVERT



AUZE

**PROCÈS VERBAL**

Olivier FERRIER, Madeleine PUJOL, Roger ALLEMAND, Brigitte TOUSTOU, Guy ROUZAUD, Claude DELOUSTAL, Vincent CENGIA, Adrien NEGRE, Nathalie ANDRE, Marie ARANGUREN, Pascal LEMARQUE.

**Absent(es) excusé(es) :**

**Absent(es) représenté(es) :** Mme ANDRÉ Nathalie par M. ALLEMAND Roger ; M.NEGRE Adrien par M.FERRIER Olivier ROUZAUD Guy • CENGIA Vincent • FERRIER Olivier • ARANGUREN Marie par TOUSTOU Brigitte • Pascal LEMARQUE par Claude DELOUSTAL

**Secrétaire de la séance :** Pascal Madeleine

**ORDRE DU JOUR**  
**DELIBERATIONS**

**DE\_2022\_001**

**Objet : demande de subvention pour des travaux D'ECLAIRAGE PUBLIC**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public (Hameaux de Campsylvestre, Campferrier et Lagrange). Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

La Commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal a ouï cet exposé, après avoir délibéré,

**AUTORISE**, Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN (*document à télécharger sur notre site*) et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

**AUTORISE**, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

**SOLLICITE** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

**-DESIGNE** M. FERRIER Olivier en qualité de référent de la Commune pour le suivi de cette opération,

**-S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

- Présents : 6

- Votants : 11

- Pour : 11 Abstentions :

- Contre :

DE\_2022-002

**Objet: Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée X N°313, située Lieu-dit « La Métairie du Curé », commune PUIVERT (11230), à la société VALOCÎME SAS.**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **100 m<sup>2</sup>** environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTTE le principe de changement de locataire
- DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **01 juillet 2026**, Tacitement reconductible, à la société VALOCIME, les emplacements de **100 m<sup>2</sup>** Environ sur la parcelle cadastrée X N°313
- ACCEPTTE le montant de l'indemnité de réservation de **200 €** (**200€** versés à la signature + 3 x 200 €/an)
- ACCEPTTE le montant de l'avance de loyer de **12 000€** (**4 000€** versés à la signature +**2 x 4 000€/an**)
- ACCEPTTE un loyer annuel de **11 000 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle+ 0,50%
- AUTORISE Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire

- Présents : **6**  
- Votants : **11** .

- Pour :  
- Contre : **11** .  
- Abstentions



Olivier FERRIER,

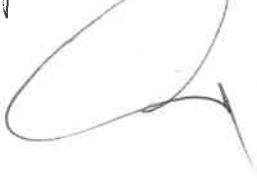


Brigitte TOUSTOU,



Vincent CENGIA,

Association Femini O



Marie ARANGUREN

Association Brigitte TOUSTOU



Madeleine PUJOL,



Guy ROUZAUD,

Rouzaud

Claude DELOUSTAL,



Adrien NEGRE,

Association Guy ROUZAUD  
Rouzaud

Nathalie ANDRE,

Association Roger ALLEMAND



Pascal LEMARQUE

Association Claude DELOUSTAL

